

NMP CARNAVALET
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 16, rue des Francs Bourgeois – 75004 Paris
980 518 823 RCS Paris
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 16 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le seize mai,

.../...

Première décision

Constatation de la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 200.000 euros par la création et l'émission de 200.000 actions ordinaires nouvelles de la Société

Le Président, après avoir examiné tous les documents relatifs à l'Augmentation de Capital, à savoir :

- .../...

constate que 200.000 actions de la Société ont été souscrites par l'Associé Unique dans les conditions définies par les DAU,

Ainsi, le Président constate que l'Augmentation de Capital d'un montant nominal de 200.000 euros par émission de 200.000 actions est définitivement réalisée.

.../...

Deuxième décision

Constatation de l'adoption définitive de la deuxième décision des DAU

En conséquence de la réalisation de l'Augmentation de Capital, le Président constate, en tant que de besoin, l'adoption définitive de la deuxième décision des DAU, relative à la modification corrélative de l'article 6 « APPORTS » et de l'article 7 « CAPITAL SOCIAL » des statuts de la Société.

Troisième décision

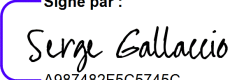
Pouvoirs pour formalités

Le Président confère tous pouvoirs à Lextenso et/ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, qui été signé par le Président.

[signature sur la page suivante]

Pour extrait certifié conforme.

Signé par :

A087482F5C5745C...

Le Président
NMP BOSS
Représentée par SG BOSS
Représentée par Monsieur Serge Gallaccio